

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

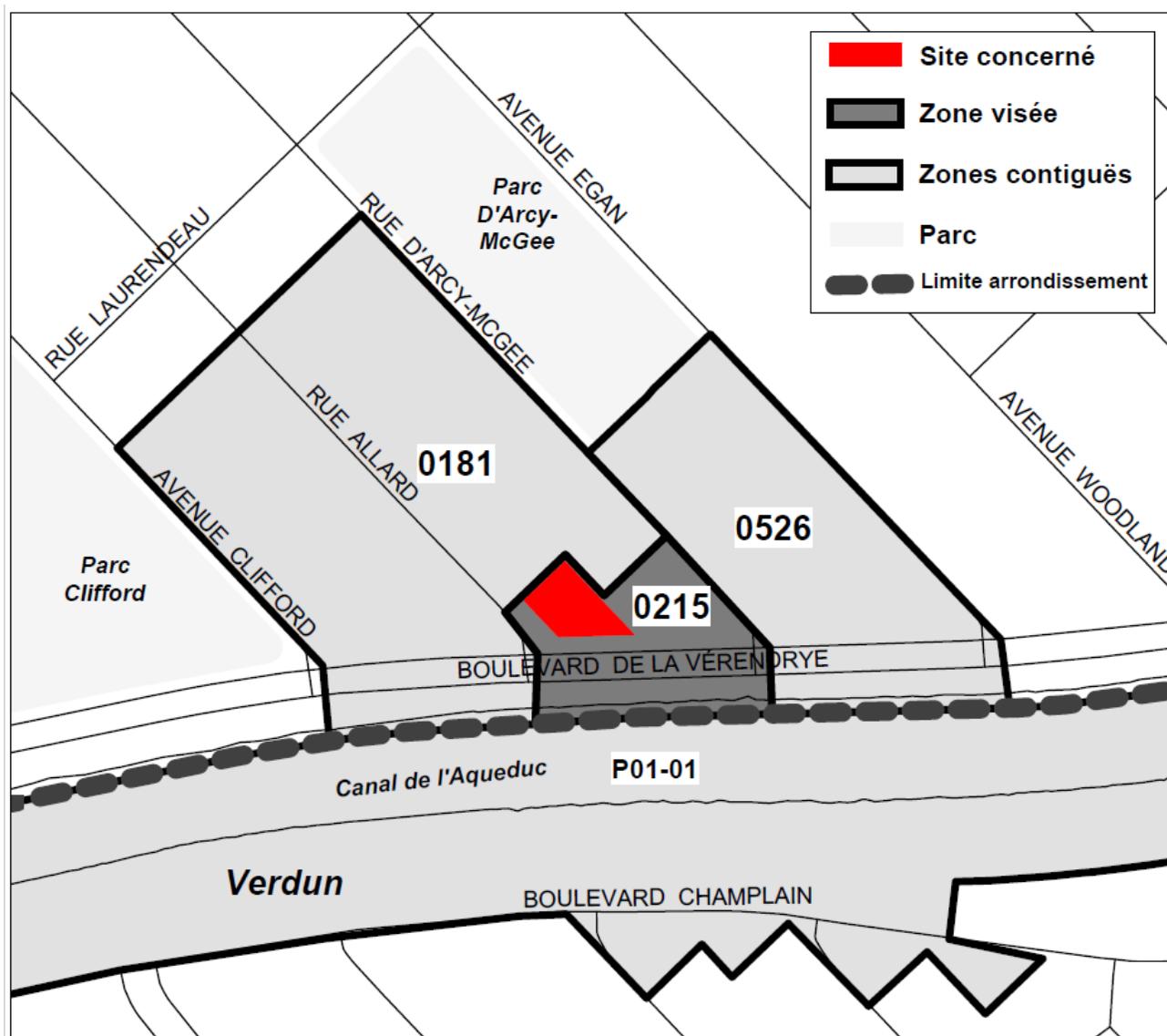
Premier projet de résolution CA22 220288 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA22 220288 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel au 6781, boulevard De La Vérendrye (lot 1 937 554 du cadastre du Québec) (dossier 1227680006) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 12 septembre 2022, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **29 septembre 2022, à compter de 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de résolution vise à autoriser, pour l'immeuble situé au 6781, boulevard De La Vérendrye, la construction d'un bâtiment résidentiel, et ce, malgré les articles 9 (hauteur d'un bâtiment en mètre), 81 (marges latérales), 154 (usages autorisés dans la catégorie d'usage H.3) et 627.01 (aménagement d'une aire de stationnement pour vélo intérieure) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0215 ainsi que les zones contiguës 0181 et 0526 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest et la zone contiguë P01-01 située sur le territoire de l'arrondissement de Verdun, tel qu'illustré ci-dessous :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques .

Fait à Montréal, le 21 septembre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire